



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 06/ AONO/C.TOK/SG/CIPM.TOK/TR/2023 DU 21/02/2023

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON (CANALISATION, RECHARGEMENT): AXE EGLISE ADVENTISTE - DOMICILE PAN VERS ABATTOIR DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE.

EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BIP MINHDU, EXERCICES 2023

1. Objet de l'appel d'offres

Le Maire de la Commune de Tokombéré, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réhabilitation du tronçon (Canalisation, Rechargement) : Axe Eglise Adventiste – Domicile PAN vers Abattoir dans la ville de Tokombéré.

2. Allotissement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un (01) lot unique.

3- Consistance des travaux

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- L'installation de chantier ;
- Nettoyage et terrassements ;
- Assainissement et Drainage ;
- Intervention sur les réseaux, le cas échéant.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche «Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO). Les détails sont précisés dans le CCTP.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP MINHDU, Exercice 2023 et suivant. Le montant prévisionnel des travaux est de 100 000 000 FCFA.

6. Consultation du dossier d'appel d'offre

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au Service du Secrétariat Général de la Commune de Tokombéré dès publication du présent avis.

7. Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré dès publication du présent avis auprès au Secrétariat Général de la Commune de Tokombéré Tél 670102713 ou 099658197, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de 150 000 F (cent cinquante mille francs) CFA payable à la recette municipale de la Commune de TOKOMBERE.

8. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou compagnie d'assurances agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 2 000 000 FCFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Présentation des offres

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des offres (Volumes 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

10. Remise des offres.

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Secrétariat Général de la Commune de Tokombéré au plus tard le 14/03/2023 à 12 heures. Elle devra porter la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 06/ AONO/C.TOK/SG/CIPM.TOK/TR/2023 DU 21/02/2023

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU TRONÇON
(CANALISATION, RECHARGEMENT):
AXE EGLISE ADVENTISTE - DOMICILE PAN VERS ABATOIR
DANS LA COMMUNE DE TOKOMBERE.

EN PROCEDURE D'URGENCE

FINANCEMENT : BIP MINHOU, EXERCICE 2023

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

12. Ouverture des offres

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le 14/02/2023 à partir de 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Tokombéré. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

13. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres. La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

14. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois.

15. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères Eliminatoires

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture ou d'une pièce administrative non-conforme 48 heures après la séance d'ouverture ;
- b) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- c) Offre technique incomplète pour absence :
 - c1) de l'Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
 - c2) d'un Conducteur des travaux, Ingénieur du génie Civil inscrit à l'ONIGC, ayant minimum BAC+3 et cinq années d'expérience, et ayant été conducteur des travaux dans au moins un (01) projet de voirie revêtue ;
 - c3) de déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;
 - c4) de la capacité de préfinancement d'un montant minimum de 200 millions délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;
- d) N'avoir pas réalisé au cours des cinq (05) dernières années un projet d'entretien des voiries urbaines revêtues d'un montant minimum de 200 millions ;
- e) Non justification de la possession en propriété ou mise à disposition du matériel minimum suivant :
 - 01 camion-gravillonneur;
 - 01 pelle chargeuse;
 - 01 compacteur à pneus;
 - 01 nivelleuse ;
- f) Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié ;
- g) Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;
- h) N'avoir pas satisfait à au moins 24 critères essentiels/31.

15.2. Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

A - Présentation	01 critère
B - Références	03 critères
C - Personnel d'encadrement	11 critères
D - Méthodologie	04 critères
E - Matériel	12 critères
F - Surface financière	01 critère

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation. En cas de conflit entre l'Avis d'Appel d'Offres, la grille d'évaluation et le RPAO, seul ce dernier doit être pris en considération.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Renseignements complémentaires

17.1. Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus de la Commune de TOKOMBERE

Tél : 670102713

17.2. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Additif à l'appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Ampliations :

- MINHDU
- MINMAP
- DG/ARMP
- PREFET
- AFFICHAGE

21 FEV 2023
TOKOMBERE, le

LE MAIRE
(Autorité contractant)

